

Tarification des raccordements réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Energie SDED en vigueur au 01/01/2009

Puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (tarif bleu)

	Type de raccordement	barème de raccordement	réfaction	qui paie ?	répercutable ?
INDIVIDUEL	Raccordement de moins de 100 mètres* (extension avec ou sans renforcement) *(sauf pour 18kVA monophasé)	FORFAIT Coût fixe + (Longueur extension x coût au mètre) (1-0,4) x (1 395 € + (n mètres x 41,08 €))	oui	Commune	forfait non répercutable sauf si : - raccordement individuel - raccordement d'un professionnel - équipement existant - mise en place outil d'urbanisme (PVR, PAE, ZAC ...)
	Raccordement simple de plus de 100 mètres (extension sans renforcement)	FORFAIT Coût fixe + (Longueur extension x coût au mètre) (1-0,4) x (1 395 € + (n mètres x 41,08 €))	oui	Commune	forfait non répercutable sauf si : - raccordement d'un professionnel - équipement existant - mise en place outil d'urbanisme (PVR, PAE, ZAC ...)
	Cas particulier : pour 18kVA monophasé Raccordement de moins de 100 mètres	FORFAITS Coût fixe + (Longueur extension x coût au mètre) (1-0,4) x (1 395 € + (n mètres x 41,08 €)) + augmentation de puissance de transformateur éventuelle : 1 736 € + remplacement de transformateur haut de poteau en un poste au sol éventuel : 10 703 €	oui	Commune	forfait non répercutable sauf si : - raccordement individuel - raccordement d'un professionnel - équipement existant - mise en place outil d'urbanisme (PVR, PAE, ZAC ...)
	Raccordement complet de plus de 100 mètres (extension avec renforcement)	COUT REEL (1-0,4) x Coût réel	oui	Commune	coût non répercutable sauf si : - raccordement d'un professionnel - équipement existant - mise en place outil d'urbanisme (PVR, PAE, ZAC ...)
COLLECTIF	Raccordement de Lotissements / collectifs Raccordement de ZA / lotissements communaux	COUT REEL (1-0,4) x Coût réel	oui	Commune	coût non répercutable sauf si : - mise en place outil d'urbanisme (PVR, PAE, ZAC ...)
	Desserte intérieure des aménagements collectifs	COUT REEL (1-0,4) x Coût réel	oui	Aménageur	facturation en direct

Puissance de raccordement supérieure à 36 kVA (tarif jaune)

Type de raccordement	barème de raccordement	réfaction	qui paie ?	répercutable ?
Raccordement simple (extension de BT seule)	FORFAITS Coût fixe + (Longueur extension x coût au mètre) 36 kVA < TJ ≤ 60 kVA : (1-0,4) x (1395 € + (n mètres x 41,08 €)) 60 kVA < TJ ≤ 120 kVA : (1-0,4) x (1395 € + (n mètres x 42,89 €)) 120 kVA < TJ ≤ 250 kVA : (1-0,4) x (1395 € + (n mètres x 46,19 €))	oui	Commune	forfait répercutable : oui si - raccordement d'un professionnel
Dans tous les autres cas	COUT REEL (1-0,4) x Coût réel	oui	Commune	coût répercutable : oui si - raccordement d'un professionnel

Renforcements de réseau électrique et aménagements esthétiques

Type de raccordement	barème de raccordement	réfaction	qui paie ?	répercutable ?
Renforcement aérien hors urbanisme	Energie SDED	non	SDED	
Renforcement souterrain hors urbanisme	Part communale 18,61% du montant TTC des travaux Taux inchangé	non	Commune	non
Aménagement esthétique (dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques)	Part communale 18,61% du montant TTC des travaux (rural) 28,61% du montant TTC des travaux (urbain) Taux inchangé	non	Commune	non